

VERS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE SENEGAL

PROJET RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
SEN/01/008
CAPACITES 2015 - PNUD - MEPN
Contact:
221-842-67-62 /842-63-65
henrilo@refer.sn
lohenrimathieu@yahoo.fr
direnvir@sentoo.sn

LE CONTEXTE D'ELABORATION

- * L'APRES JOHANNESBURG ET LA NECESSITE DE DEFINIR LES VOIES ET MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES
- * L'EXISTENCE DE PLANS ET STRATEGIES DANS PRATIQUEMENT TOUS LES SECTEURS DU DEVELOPPEMENT MAIS ENTREtenant UNE FAIBLE SYNERGIE
- * LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE, CADRE DE REFERENCE NATIONALE POUR LES SANNEES A VENIR

CONTEXTE D'ELABORATION(suite)

- *LE PRETEXTE DE LA REDYNAMISATION DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CNDD)

LA DEMARCHE

- * UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE, PROGRESSIVE ET CUMULATIVE MARQUEE PAR:
 - DES ATELIERS
 - *NATIONAUX* ET NOTAMMENT L'ATELIER D'ARTICULATION ET DE SYNERGIE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES EN COURS (OMD, NEPAD, PLAN D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIAL, DSRP)
 - *DECENTRALISES* AYANT PERMIS DE REDYNAMISER LES COMMISSIONS REGIONALES
 - *AVEC LES GRANDS GROUPES* (PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION, COMMUNAUITE UNIVERSITAIRE, FEMMES ET JEUNES, SECTEUR PRIVE, PARLEMENTAIRES)
- AYANT DEBOUCHE SUR:

LA DEMARCHE (Suite)

- UNE COMPREHENSION COMMUNE DU CONCEPT DE DD, DES ENJEUX ET DES DEFIS QUI LUI SONT LIES
 - UN CONSENSUS SUR LES OBJECTIFS VISES A TRAVERS L'ELABORATION D'UNE SNDD ET SON CONTENU
- DES ETUDES SUR :
- L'ANALYSE DES CADRES DE PLANIFICATION EN COURS (PERTINENCE, VIABILITE, PROCESSUS D'ELABORATION, MESURE DE L'IMPACT...)
 - LA DOCUMENTATION DE CAS DE PRATIQUES AVEREES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LA DEMARCHE (Suite)

- AYANT PERMIS
- *DE DEFINIR DES PRINCIPES ET CRITERES DE DURABILITE
 - *ET D'INITIER UNE BANQUE D'EXPERIENCES QUE POURRAIT CONTINUER D'ALIMENTER LA CNDD

LES RESULTATS

*** UN CONSENSUS SUR L'IMPORTANCE DU
ROLE DE LA CNDD EN TANT QUE :**

- **Outil de communication /de mise en circulation de l'information**
- **Plateforme de dialogue/concertation entre les catégories d'acteurs**
- **Cadre de mise en articulation, en synergie et donc de mise en cohérence des politiques, plans et programmes**
- **Organe de veille sur les principes de durabilité qui doivent accompagner le développement**
- **Cadre habilitant / Cadre de facilitation**

LES RESULTATS (Suite)

***DES AXES ET OBJECTIFS
STRATEGIQUES AU NOMBRE DE
CINQ (5) ET QUI TIENNENT
COMPTE DE L' EXISTANT EN
CHERCHANT A L'AMELIORER
PLUTOT QU'A SE SUBSTITUER A
OU A COMPETIR**

Axes stratégiques

AXE 1

**LE RENFORCEMENT DE
LA COMMUNICATION ET
LA NECESSITE
D'OUTILLER LES
ACTEURS POUR UN DD**

Axes stratégiques

AXE 2

**LA SATISFACTION DES
BESOINS SOCIAUX DE
BASE DANS LE RESPECT
DES PRINCIPES DE
DURABILITE**

Axes Stratégiques

AXE 3

**L'ARTICULATION DES
ACTIONS DE
DEVELOPPEMENT AVEC UNE
GESTION DURABLE DES
ESPACES ET DES
RESSOURCES**

Axes stratégiques

AXE 4

**LE RENFORCEMENT DE LA
COOPERATION SOUS-
REGIONALE
ET REGIONALE POUR UN
DD**

Axes stratégiques

**AXE 5
LE RENFORCEMENT DES
MECANISMES DE BONNE
GOUVERNANCE POUR UN
DD**

Mise en oeuvre

*** Une Architecture institutionnelle bâtie
autour:**

- du nouveau MPDD fruit de l'engagement politique du Sénégal
- d'un secrétariat technique
- d'une CNDD/CRDD revitalisée et restructurée
- d'une approche partenariale accordant une place privilégiée aux grands groupes

Mise en oeuvre (suite)

**QUELLE STRATEGIE DE
FINANCEMENT POUR LA
SNDD?**

AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

VERSION PROVISoire

Axe stratégique 1 : Renforcement de la communication et des moyens d'action des acteurs pour un Développement Durable

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Lignes d'action
<p>1.1. Promouvoir l'éducation, la sensibilisation, la formation et la recherche pour un développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes d'IEC fonctionnels mis en œuvre ; • Nombre de plans de communication efficaces mis en place ; • Existence de modules d'éducation relative au développement durable ; • Nombre de structures de formation/recherche mettant en œuvre des programmes de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre de programme d'information et de communication pour le développement durable • Renforcement des programmes d'éducation formelle et non formelle dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la culture de la paix, de la démocratie participative etc. • Mise en place du site web de la Commission Nationale pour le développement durable • Renforcement du partenariat avec la presse et d'autres réseaux existants (journalistes, parlementaires etc.) ; • Création de centres régionaux de documentation ; • Elaboration et diffusion de supports et outils adaptés à chaque catégorie d'acteurs ; • Renforcement des programmes de communication destinés aux couches les plus vulnérables ; • Promotion des radios communautaires et renforcement des programmes relatifs au développement durable • Création d'un grand prix du Président de la République pour le développement durable ; • Elaboration et diffusion d'un rapport annuel sur le

		<p>développement durable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs en TIC • Renforcement des programmes de formation sur les études d'impact environnemental et social ; • Formulation et diffusion d'indicateurs conformes aux OMD et sensibilisation des acteurs à ces indicateurs
<p>1.2. Promouvoir la production et l'échange de connaissances, de pratiques et de technologies favorables au développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de base de données sur les connaissances et technologies relatives au développement durable ; • Nombre d'expériences favorables au développement durable documentés et partagés • Nombre de rapports annuels élaborés et diffusés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation les connaissances et pratiques locales avérées de développement durable ; • Création d'une base de données sur les pratiques avérées de développement durable ; • Organisation de fora sur les thèmes relatifs au développement durable • Création et / ou redynamisation des cadres de concertation des différents acteurs responsables de la mise en œuvre des plans et programmes ; • Capitalisation des connaissances locales en matière de développement durable.
<p>1.3. Renforcer les capacités des acteurs en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation de programmes de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs formés ; • Niveau de maîtrise du processus et des techniques de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation de programmes de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités d'élaboration et de gestion de projet de développement durable ; • Renforcement des capacités en matière d'intégration des critères de développement durable dans les plans et projets.

Axe stratégique 2 : Satisfaction des besoins sociaux de base dans le respect des principes de durabilité

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Activités
<p>2.1. Identifier les composantes de la dynamique relationnelle entre pauvreté et dégradation de l'environnement et briser le cercle vicieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'études sur les liens entre la pauvreté et l'environnement • Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté • Niveau de sécurité alimentaire • Niveau de dégradation des ressources naturelles (y compris la biodiversité) et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des programmes de gestion des terroirs ; • Valorisation du patrimoine naturel et social par la promotion de l'écotourisme ; • Renforcement des programmes de lutte contre l'insalubrité, et la promiscuité ; • Renforcement des programmes d'assainissement, notamment en milieu rural ; • Promotion d'activités génératrices de revenus pour atténuer la pression sur les ressources naturelles ; • Renforcement des programmes de gestion des terroirs ; • Répartition équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (mines, carrières, forêts).
<p>2.2. Restaurer et protéger les écosystèmes, et promouvoir des modes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies de terres dégradées restaurées ; • Nombre d'exploitants agricoles utilisant de manière rationnelle les produits chimiques (engrais et pesticides) ; • Niveau de dégradation des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état des écosystèmes dégradés (reboisement, mise en défens, remblai etc.) ; • Renforcement des programmes de gestion des terroirs ; • Renforcement des programmes de mise en place des aires protégées communautaires marines et terrestres ; • Amélioration des conditions d'exercice de la médecine traditionnelle pour une meilleure gestion des RN et de la biodiversité ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des programmes de recherche sur la biodiversité et les biotechnologies et prise en compte des résultats; • Promotion de systèmes de production respectueux de l'environnement et de la santé humaine; • Renforcement des programmes de développement des énergies nouvelles et renouvelables; • Promotion des systèmes d'économie d'énergie; • Renforcement des programmes d'aménagement des forêts classées;
<p>2.3. Diminuer le taux de pollution critique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant un système de management environnemental • Seuil de pollution (de l'air, de l'eau et des sols) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui -accompagnement des secteurs de production à la mise aux normes environnementales par la mise en œuvre d'un système de management environnemental; • Amélioration des conditions de gestion des déchets ménagers, industriels et biomédicaux; • Promotion de l'éducation et de la sensibilisation sur les modes de production et de consommation durables; • Vulgarisation et application des textes relatifs aux études d'impact environnemental et social • Promotion de modes de transports respectueux de l'environnement;

Axe stratégique 3 : Renforcement de l'articulation des programmes de développement et de la gestion durable des espaces et des ressources

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Activités
<p>3.1. Promouvoir un développement équilibré et harmonieux par une intégration des différents niveaux de planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de cadres de concertation fonctionnels ; • Superficie de terroirs aménagés de manière concertée ; • Existence de mécanismes fonctionnels d'articulation des politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des critères de durabilité dans les actions d'aménagement ; • Mise en place et respect des plans d'occupation et d'affectation des sols ; • Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion durable des terroirs ; • Généralisation des plans d'urbanisme de référence ; • Maîtrise de l'urbanisation ; • Planification de la gestion des établissements classés ;
<p>3.2. Gérer les conflits d'espace et de ressources en privilégiant la dimension préventive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de mécanismes fonctionnels de gestion et de prévention des conflits ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'intercommunalité pour une meilleure gestion des conflits d'espaces entre les collectivités locales ; • Renforcement des cadres de concertation • Elaboration et mise en place de cadres et outils de gestion des conflits • Promotion de systèmes alternatifs de gestion des conflits

Axe stratégique 4 : Renforcement des mécanismes de coopération sous régionale et régionale favorables au développement durable

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Activités
<p>4.1. Gérer de manière concertée les ressources partagées transfrontalières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de protocoles d'accord entre les Etats ayant des ressources en partage ; • Nombre de projets et programmes transfrontaliers mis en place ; • Niveau d'harmonisation des approches et stratégies de gestion des ressources partagées ; • Degré d'implication des populations locales concernées ; • Niveau d'harmonisation des interventions des partenaires au développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des cadres législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources naturelles dans chaque pays • Harmonisation des approches en matière de gestion des ressources naturelles ; • Promotion des initiatives intercommunautaires ; • Renforcement de la synergie et des systèmes d'alerte précoce ;
<p>4.2. Promouvoir la coopération régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intégration des approches de développement ; • Existence de mécanisme régional de financement du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des structures fédératrices au niveau sous régional et régional ; • Renforcement des cadres de concertation et de coopération sous régionaux et régionaux ; • Renforcement des infrastructures et de la sécurité pour une bonne circulation des personnes, des biens et des services ; • Mise en place d'un mécanisme régional de financement du développement durable ; • Organisation de voyages d'études et d'échanges ; • Organisation de foires commerciales au niveau sous régional et régional ; • Mise en place de banques de données au

<p>4. 3. Favoriser la création de marchés plus larges et plus intégrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés à dimension sous régionale et / ou régionale fonctionnels 	<p>niveau sous régional et régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de marchés d'intérêt sous régional et régional ; • Sécurisation des échanges ; • Développement des infrastructures de communication inter régionales ;
--	---	--

Axe stratégique 5 : Renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un développement durable

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Activités
5.1. Réussir la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'appropriation des enjeux de la décentralisation par les élus locaux et les acteurs à la base; • Degré de représentativité des groupes vulnérables dans les instances locales de prise de décision; • Niveau de maîtrise des textes relatifs à la décentralisation par les élus locaux ; • Niveau de participation des populations dans la gestion des collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des élus locaux et des populations à la base dans le domaine de la bonne gouvernance et du contrôle citoyen ; • Accroissement du niveau des ressources locales ; • Harmonisation des différents codes sectoriels ; • Renforcement des programmes de vulgarisation des différents codes
5.2. Promouvoir l'investissement national et étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'investissement en faveur du développement durable ; • Part de l'épargne nationale investie dans des programmes de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mesures incitatives pour la promotion de l'investissement • Renforcement des mesures d'allègement des procédures administratives
5.3. Créer les conditions d'une plus grande capacité de réponse rapide aux crises et chocs	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système d'alerte rapide; • Degré d'implication de la société civile • Réduction des dommages et impacts du fait d'une intervention rapide 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes participatifs d'alerte précoce adaptés • Evaluation des plans ORSEC • Révision et harmonisation des différents codes • Codification de la participation pour une gouvernance locale